



Législature 2015-2020
Délibération N° 830
Séance du Conseil municipal du 29 janvier 2019

DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 160'000.00 TTC POUR UN ASSISTANT MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LE SUIVI DU PLQ VUILLONNEX ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA MAISON DES VIES

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission de l'aménagement et du développement durable (CAD) du 14.01.2019

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 15.01.2019


Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 17 membres présents

- a) D'accepter la demande de crédit de CHF 160'000.00 TTC pour un assistant maître d'ouvrage pour le suivi du PLQ Vuillonnex et la mise en œuvre de la Maison des vies.
- b) De comptabiliser la dépense nette arrêtée à CHF 160'000.00 TTC dans le compte des investissements rubrique 7900.210.52900.001 puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.
- c) De financer ces travaux par les fonds propres.
- d) D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 7900.210.33209.000 «amortissement ordinaire du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.


Le Président : Jean-Claude KORMANN


Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER